

# Chronique Roubaisienne

BUREAU : 30, Rue Pavée, 30 — ROUBAIX  
TELEPHONE — M. 222 — TELEPHONE

## Au Conseil Municipal

À l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, M. Motte, maire de Roubaix, inaugure la salle des séances du Conseil, a prononcé une allocution dans laquelle il prononce l'ouverture de l'administration.

Le silence COUPEZ lui a répondu par le discours suivant, au nom de la municipalité :  
« Nous nous doutions qu'en prenant possession de la salle du Conseil Municipal, pour notre première séance, M. le Maire prononcerait une allocution de circonstance... »

C'est de reste dans les habitudes de nos administrateurs.  
« Jamais, en aucune époque de notre histoire locale, on n'a vu un débordement de dépenses aussi considérables, qui est bien à l'image de notre bourgeoisie. Le premier hôtel de Ville de Roubaix fut bâti en 1444, par Jean de Bourbourg, comte de Flandre. Le deuxième a été construit en 1630 par le lieutenant Pierre Delespaul pour 15.000 florins avec un buffet avec horloge à quatre faces... »

« Le troisième fut édifié avec l'ancien hôpital Sainte-Elisabeth, et il se trouvait parallèlement au boulevard Saint-Martin... »  
« Le quatrième fut projeté en 1814 et nous le connaissons tous, nous savons qu'il pouvait encore rendre beaucoup de services et que le moment était mal choisi pour le réagrandir... »

« Quant au palais où nous sommes, nous pouvons constater que la dorure y règne à profusion... »

« Finalement les discussions ne pas être trop bruyantes dans l'enceinte de l'assemblée communale et que d'ici sortent des solutions bienfaisantes pour notre laborieuse population... »

« On peut faire des palais, on ne cachera pas aux yeux des étrangers nos rues non pavées, les nombreuses cours où il manque de l'eau et du soleil, ces antichambres de l'hôpital ou de l'hospice incurables... »

« Et nos vieillards attendent encore nombreux leur admission à l'hospice et nos malades sont obligés de rester dans une maison, sans être complètement guéris pour faire place à d'autres... »

« Quant au palais où nous sommes, nous pouvons constater que la dorure y règne à profusion... »

« Finalement les discussions ne pas être trop bruyantes dans l'enceinte de l'assemblée communale et que d'ici sortent des solutions bienfaisantes pour notre laborieuse population... »

« On peut faire des palais, on ne cachera pas aux yeux des étrangers nos rues non pavées, les nombreuses cours où il manque de l'eau et du soleil, ces antichambres de l'hôpital ou de l'hospice incurables... »

« Et nos vieillards attendent encore nombreux leur admission à l'hospice et nos malades sont obligés de rester dans une maison, sans être complètement guéris pour faire place à d'autres... »

« Quant au palais où nous sommes, nous pouvons constater que la dorure y règne à profusion... »

« Finalement les discussions ne pas être trop bruyantes dans l'enceinte de l'assemblée communale et que d'ici sortent des solutions bienfaisantes pour notre laborieuse population... »

« On peut faire des palais, on ne cachera pas aux yeux des étrangers nos rues non pavées, les nombreuses cours où il manque de l'eau et du soleil, ces antichambres de l'hôpital ou de l'hospice incurables... »

« Et nos vieillards attendent encore nombreux leur admission à l'hospice et nos malades sont obligés de rester dans une maison, sans être complètement guéris pour faire place à d'autres... »

« Quant au palais où nous sommes, nous pouvons constater que la dorure y règne à profusion... »

« Finalement les discussions ne pas être trop bruyantes dans l'enceinte de l'assemblée communale et que d'ici sortent des solutions bienfaisantes pour notre laborieuse population... »

« On peut faire des palais, on ne cachera pas aux yeux des étrangers nos rues non pavées, les nombreuses cours où il manque de l'eau et du soleil, ces antichambres de l'hôpital ou de l'hospice incurables... »

« Et nos vieillards attendent encore nombreux leur admission à l'hospice et nos malades sont obligés de rester dans une maison, sans être complètement guéris pour faire place à d'autres... »

« Quant au palais où nous sommes, nous pouvons constater que la dorure y règne à profusion... »

« Finalement les discussions ne pas être trop bruyantes dans l'enceinte de l'assemblée communale et que d'ici sortent des solutions bienfaisantes pour notre laborieuse population... »

« On peut faire des palais, on ne cachera pas aux yeux des étrangers nos rues non pavées, les nombreuses cours où il manque de l'eau et du soleil, ces antichambres de l'hôpital ou de l'hospice incurables... »

« Et nos vieillards attendent encore nombreux leur admission à l'hospice et nos malades sont obligés de rester dans une maison, sans être complètement guéris pour faire place à d'autres... »

« Quant au palais où nous sommes, nous pouvons constater que la dorure y règne à profusion... »

## LE DANGER DES ECHELLES

Louis Vienne, peintre chez Hector Dulac et demeurant à Tourcoing, rue du Général-Bornand, travaillant chez M. Béghin, rue Saint-Omerin. L'échelle sur laquelle il se trouvait ayant glissé, il est tombé d'une hauteur de deux mètres environ et s'est fortement contusionné le gros orteil droit.

## VACCINATIONS PUBLIQUES

La première séance de révision aura lieu aujourd'hui dimanche, 28 mai, de 8 à 10 heures du matin, pour les garçons de 10 ans et les hommes de 20 ans de 10 heures à midi pour les enfants de 10 ans, les filles de 10 ans et les filles ou femmes de 20 ans, 17, rue des Lignes.

Les personnes qui ont été vaccinées au cours des précédentes séances sont invitées à s'y présenter pour la vérification des résultats de l'opération.

## FÊTES de la PENTECOTE

### LES GRANDS MAGASINS

### AU BON MARCHÉ

7, rue Nationale, Lille

resteront ouverts

Aujourd'hui Dimanche

jusqu'à 5 heures

## RETRAITES OUVRIÈRES

Collections. — Les cotisations seront réalisées au moyen de timbres qui seront mis en vente dans les bureaux de poste, débits de tabac, etc.

Chaque paye, l'employeur et le salarié devront acquiescer de leurs versements en apposant sur le carnet de cotisation des timbres, royaux, mixtes ou individuels.

En préconisant ce système, il n'y aura aucune comptabilité à tenir.

Certificats professionnels. — Tout assuré âgé de plus de 35 ans doit, à la fin de son bulletin d'adhésion, un certificat de son patron attestant qu'il est salarié depuis plus de trois ans.

Conséquences. — Celui qui ne se conformera pas à la loi dans les délais impartis ou qui ne produira pas ce certificat à temps opportun, perdra ses droits à l'allocation de l'Etat fixée à 60 francs par an.

Décal. — Tous les bulletins doivent être retournés à la mairie, signés ou non, avant la fin du mois de mai courant.

Un assuré obligatoirement ayant 64 ans au 1<sup>er</sup> juillet 1911 et ne pouvant verser qu'un an ou même moins, touchera une pension viagère (insécable et insaisissable) de 101 fr. 93 par an pour une somme de 6 francs qu'il aura versée.

49 ans. — Celui ayant 49 ans, à ladite date, touchera une retraite de 121 fr. 04 et aura versé personnellement 144 francs. (Son capital lui sera presque remboursé dès la première échéance.)

Décal. — Un assuré vient à décéder en août 1911, il n'aura payé que pendant un mois, il suffit qu'il ait versé de 0 fr. 45 à 0 fr. 75 pour que sa veuve ou ses enfants aient droit de moins de 10 ans touchent l'allocation de 50 francs par mois, pendant trois, quatre, cinq ou six mois, suivant le cas.

## Socialistes Roubaisiens!

Votre devoir est de vous inscrire à la Coopération et de vous approprier à toutes les branches de son commerce, car en même temps que elle vous donne des marchandises de première qualité, elle est la seule à Roubaix qui vient en aide à ses membres en urgence, laisse une quote-part à la propagande socialiste et soutient, moralement et pécuniairement votre Parti dans toutes les circonstances.

## NOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE

Un banquet intime est organisé par la société le 14 juin prochain, à l'occasion de l'exposition. Il aura lieu à 3 heures au « Café Français », Grand'Rue.

## AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les rôles de la taxe militaire et ceux relatifs aux taxes municipales sur les chiens et sur le revenu net des propriétés bâties, sont déposés chez MM. les percepteurs et le receveur municipal et sont en recouvrement à partir de ce jour.

## EN DECHARGEANT UN BATEAU

En déchargeant un bateau amarré quai de Leers, Gustave Dubois, âgé de 32 ans, débardeur, demeurant 36, rue des Lignes-Roubaix, est tombé d'une échelle avec un panier de gravier.

Le docteur qui lui a donné des soins a constaté une plaie contuse de la main gauche, un infarctus droit de la jambe gauche.

L'incapacité de travail sera de trois semaines.

## OU EST LE COFFRET

Une enquête est ouverte au sujet du vol d'un coffret commis au préjudice de Aglaée Durbachaver, âgée de 52 ans, cabaretier, rue des Longues-Illes, 8, dans la journée de vendredi.

Ce coffret contenait 25 francs, deux monnaies et d'autres objets.

## DOIGTS ECRASES

Chez Elienne Motte et Cie, fileuses, rue d'Alger, Hélène Delalide, âgée de 74 ans, bachelière, demeurant à Hazebrouck, à Watteles, a eu le médium gauche serré entre une tige de vis et un support.

Il en est résulté un écrasement complet de la phalange du médium de la main gauche avec écrasement de la phalange et une fracture de la phalange de l'index.

Le docteur craint des complications.

Chez Augustin Foveux, constructeur, demeurant à Watteles, rue de l'Union, ayant descendu au moment de l'arrêt du travail la courroie d'un gradin de cônes de machine à procer, s'est fracturé la partie moyenne du radius droit.

Le docteur peut se prononcer dès maintenant sur les suites.

## TOMBE DANS UNE CAVE

Amédée Moulensy, âgé de 19 ans, aide wagon, demeurant 213, rue des Fossés, a été victime d'un assez grave accident dans une maison de la rue Nouvelle, où il travaillait.

Alors qu'il passait sur le mur de la cave, une brèche se déchira et il tomba au fond de la cave.

Il en est résulté une plaie contuse de la région supérieure du bras gauche.

## ETAT CIVIL DE LEERS. — Naissances.

Kléber Calais, 38 ans, rue de Leers.  
Mariage. — Jean Louis Delembre, employeur et Marie Louise Bouvier, fileuse de lin à Leers.

## FIELES

LES NOURRISSONS. — La consultation des nourrissons a eu lieu comme d'habitude, salle de la mairie de Leers, par les soins de M. le docteur Deloit.

## VILLEMS

VOI. — On a volé un sac au préjudice de M. Lemaire, brasseur. Le voleur a été retrouvé dans un champ voisin et a été saisi en possession d'un sac.

Le malfaiteur aura sans doute été dérangé au cours de sa course.

ETAT CIVIL. — Décès. — Alphonse Mulliez, 72 ans, — Alphonse Ruremont, 55 ans.

## ACCIDENT.

— A la filature Parent-Monfort, une filasse Marie Capelle, âgée de 23 ans, domiciliée à Templeuve, s'est blessée la main gauche en travaillant. Le docteur Caudonnet lui a ordonné quinze à vingt jours de repos, sans complication.

ETAT CIVIL DE LEERS. — Mariage. — Jules Blin, menuisier à Leers, et Julie Delembre, bobineuse à Leers.

ETAT CIVIL DE LEERS. — Mariage. — Eugénie Desprez, 61 ans, ménagère rue de l'Yser.

LA REALITE. — Pendant l'exposition, les débits de boissons situés dans les rues du Bois et de Lannoy, pourront rester ouverts les dimanches jours fériés jusqu'à une heure du matin.

## GAZETTE TOURQUENNOISE

### LA CHUTE D'UNE POULE

Arthur Vanquilliborne, âgé de 22 ans, rattaché au Dinstroyille-Dunoir 41 file, rue du Virollois, a reçu une poule sur le pied gauche. Il en est résulté de graves contusions qui nécessiteront un chômage de trois semaines.

### UNE ARMOIRE TOMBE

Chez A. et P. Pédier, rue de Dunkerque, Prispier Diesel, âgé de 42 ans, chef d'équipe, a reçu une armoire à outils dans les jambes. Il en est résulté une violente contusion et des plaies multiples de la jambe gauche avec une déchirure musculaire de la cuisse.

L'incapacité de travail sera de trois semaines environ.

### IL FALLUT AMPUTER

Au peignage de la Tossée, Georges Holvoet, âgé de 36 ans, demeurant à Mont-à-Leux, voulant rattraper une courroie qui s'était défilée d'un arbre de transmission, ou à la main gauche entraînée et arrachée.

### LE DANGER DES ECHELLES

Jean Vlieghe, peintre chez L. Devlaminck, entrepreneur à Watteles, était occupé dans un bâtiment de la rue de l'Union.

Par suite d'un faux mouvement, l'ouvrier est tombé d'une échelle alors qu'il était à 5 mètres de hauteur.

Il en est résulté une entorse du poignet gauche et une contusion du flanc droit.

### COMMENCEMENT D'INCENDIE

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier, vers 11 heures, dans le grenier de l'estaminet J.-B. Montaigne, 50, rue des Villers.

Le débiteur, aidé des consommateurs, s'est rendu maître du feu à l'aide de quelques seaux d'eau.

Ca commencement d'incendie, dû à un vice de construction de la cheminée, a causé une certaine de francs de dégâts.

### ON ETENDAIT

Les gendarmes de Tourcoing ont remis à leurs collègues de Belgique Jules Heymerl, âgé de 30 ans, forgeron, demeurant à Roubaix, réclame par le parquet de Gand pour violation de domicile commis à Moem.

### RETRAITES OUVRIÈRES

Remise des bulletins. — La permanence centrale des retraites ouvrières de nuit heures à midi et tous les jours de la semaine jusqu'à huit heures du soir pour faciliter aux intéressés la remise de leurs bulletins ou de leurs pièces justificatives et pour permettre l'inscription des assurés.

Assistance retraités. — Les ouvriers et ouvrières de plus de 65 ans et de moins de 70 ans qui sont sans ressources ont droit, à dater du mois de juillet prochain, à une allocation mensuelle égale à la moitié du secours d'assistance que la loi du 14 juillet 1905 assure aux vieillards, infirmes et incurables, sans que le total des allocations pour un an puisse dépasser 100 francs.

Pour avoir droit à cette allocation, il faut : être Français (ou naturalisé Français avant l'âge de 50 ans) ;

être salarié de l'industrie, du commerce ou de l'agriculture, service ou domestique, etc ;

avoir atteint 65 ans et moins de 70 ans au 31 juillet prochain, c'est-à-dire être né après le 2 juillet 1841 et avant le 31 juillet 1846 ;

être privé de ressources au sens de la loi du 14 juillet 1905, sur l'assistance obligatoire, et être intéressé ou invité à se présenter à l'Institut Social (annexe de la mairie, 11, rue de Tournai) munis des pièces suivantes :

1° un bulletin de naissance sur papier libre, délivré gratuitement par la mairie du lieu où l'on est né ;

2° une pièce établissant leur qualité de Français, telle que : livret militaire, ou bulletin de révision, ou carte d'électeur, ou livret de famille, et pour les naturalisés, leur décret de naturalisation ;

3° un certificat de non imposition, délivré gratuitement chez M. le percepteur, 88<sup>e</sup>, rue de l'Yser ;

4° le livret de mariage.

Un récépissé de la demande et des pièces annexes sera délivré à chaque postulant.

### ARRONDISSEMENT DE THIVENCELLES

#### La liberté de conscience aux mines

Un ingénieur recueille des lecteurs pour la « Croix »

M. l'ingénieur Chalard, de la Compagnie de Thivencelles et Fresnes-Midi, est, nous dit-on, un croyant. C'est son droit. Mais c'est aussi un parfait citoyen, et il a le droit de faire de la propagande religieuse.

Par exemple, n'appelle-t-il pas à son bureau tel ou tel ouvrier pour s'intéresser à ses lectures, au journal qu'il reçoit ?

Ne possède-t-il même pas la sollicitude jusqu'à leur rendre visite dans les corons ?

Et si le « Réveil du Nord » se trouve sur la table ?

« Oh ! on vous lit ce journal ? »

Il faut entendre comment le dernier mois siffle entre les dents de M. Chalard.

« Oui, monsieur l'ingénieur, c'est le journal qui me plaît le plus ! »

« Moi, je lis la « Croix », et je vous engage fortement à faire comme moi. Au moins, si vous prenez la « Grand'Echo ». Vous comprenez, votre devoir est de ne lire que les feuilles qui n'attaquent pas la religion... »

Ainsi conclut M. Chalard, et l'on comprend tout le prix d'un tel conseil dans la bouche d'un ingénieur.

Nous essayons de croire que ses supérieurs ignorent cette propagande spéciale et sont persuadés que M. Chalard ne s'occupe que d'ouvriers que pour le service et non pour savoir s'ils mangent de la viande le vendredi ou s'ils ont confiance aux miracles de Lourdes.

S'ils n'en sont pas avisés, ou s'ils se désintéressent de ces menus détails, nous serons

### PHARMACIENS DE GARDE

Pour aujourd'hui dimanche 28 mai, seront de garde, à partir de midi : MM. Desnoy, 34, rue de Lille; Doyva, 3,

### ETAT CIVIL DE LEERS. — Naissances.

Kléber Calais, 38 ans, rue de Leers.  
Mariage. — Jean Louis Delembre, employeur et Marie Louise Bouvier, fileuse de lin à Leers.

### FIELES

LES NOURRISSONS. — La consultation des nourrissons a eu lieu comme d'habitude, salle de la mairie de Leers, par les soins de M. le docteur Deloit.

### VILLEMS

VOI. — On a volé un sac au préjudice de M. Lemaire, brasseur. Le voleur a été retrouvé dans un champ voisin et a été saisi en possession d'un sac.

Le malfaiteur aura sans doute été dérangé au cours de sa course.

ETAT CIVIL. — Décès. — Alphonse Mulliez, 72 ans, — Alphonse Ruremont, 55 ans.

### ACCIDENT.

— A la filature Parent-Monfort, une filasse Marie Capelle, âgée de 23 ans, domiciliée à Templeuve, s'est blessée la main gauche en travaillant. Le docteur Caudonnet lui a ordonné quinze à vingt jours de repos, sans complication.

ETAT CIVIL DE LEERS. — Mariage. — Jules Blin, menuisier à Leers, et Julie Delembre, bobineuse à Leers.

ETAT CIVIL DE LEERS. — Mariage. — Eugénie Desprez, 61 ans, ménagère rue de l'Yser.

LA REALITE. — Pendant l'exposition, les débits de boissons situés dans les rues du Bois et de Lannoy, pourront rester ouverts les dimanches jours fériés jusqu'à une heure du matin.

### GAZETTE TOURQUENNOISE

### LA CHUTE D'UNE POULE

Arthur Vanquilliborne, âgé de 22 ans, rattaché au Dinstroyille-Dunoir 41 file, rue du Virollois, a reçu une poule sur le pied gauche. Il en est résulté de graves contusions qui nécessiteront un chômage de trois semaines.

### UNE ARMOIRE TOMBE

Chez A. et P. Pédier, rue de Dunkerque, Prispier Diesel, âgé de 42 ans, chef d'équipe, a reçu une armoire à outils dans les jambes. Il en est résulté une violente contusion et des plaies multiples de la jambe gauche avec une déchirure musculaire de la cuisse.

L'incapacité de travail sera de trois semaines environ.

### IL FALLUT AMPUTER

Au peignage de la Tossée, Georges Holvoet, âgé de 36 ans, demeurant à Mont-à-Leux, voulant rattraper une courroie qui s'était défilée d'un arbre de transmission, ou à la main gauche entraînée et arrachée.

### LE DANGER DES ECHELLES

Jean Vlieghe, peintre chez L. Devlaminck, entrepreneur à Watteles, était occupé dans un bâtiment de la rue de l'Union.

Par suite d'un faux mouvement, l'ouvrier est tombé d'une échelle alors qu'il était à 5 mètres de hauteur.

Il en est résulté une entorse du poignet gauche et une contusion du flanc droit.

### COMMENCEMENT D'INCENDIE

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier, vers 11 heures, dans le grenier de l'estaminet J.-B. Montaigne, 50, rue des Villers.

Le débiteur, aidé des consommateurs, s'est rendu maître du feu à l'aide de quelques seaux d'eau.

Ca commencement d'incendie, dû à un vice de construction de la cheminée, a causé une certaine de francs de dégâts.

### ON ETENDAIT

Les gendarmes de Tourcoing ont remis à leurs collègues de Belgique Jules Heymerl, âgé de 30 ans, forgeron, demeurant à Roubaix, réclame par le parquet de Gand pour violation de domicile commis à Moem.

### RETRAITES OUVRIÈRES

Remise des bulletins. — La permanence centrale des retraites ouvrières de nuit heures à midi et tous les jours de la semaine jusqu'à huit heures du soir pour faciliter aux intéressés la remise de leurs bulletins ou de leurs pièces justificatives et pour permettre l'inscription des assurés.

Assistance retraités. — Les ouvriers et ouvrières de plus de 65 ans et de moins de 70 ans qui sont sans ressources ont droit, à dater du mois de juillet prochain, à une allocation mensuelle égale à la moitié du secours d'assistance que la loi du 14 juillet 1905 assure aux vieillards, infirmes et incurables, sans que le total des allocations pour un an puisse dépasser 100 francs.

Pour avoir droit à cette allocation, il faut : être Français (ou naturalisé Français avant l'âge de 50 ans) ;

être salarié de l'industrie, du commerce ou de l'agriculture, service ou domestique, etc ;

avoir atteint 65 ans et moins de 70 ans au 31 juillet prochain, c'est-à-dire être né après le 2 juillet 1841 et avant le 31 juillet 1846 ;

être privé de ressources au sens de la loi du 14 juillet 1905, sur l'assistance obligatoire, et être intéressé ou invité à se présenter à l'Institut Social (annexe de la mairie, 11, rue de Tournai) munis des pièces suivantes :

1° un bulletin de naissance sur papier libre, délivré gratuitement par la mairie du lieu où l'on est né ;

2° une pièce établissant leur qualité de Français, telle que : livret militaire, ou bulletin de révision, ou carte d'électeur, ou livret de famille, et pour les naturalisés, leur décret de naturalisation ;

3° un certificat de non imposition, délivré gratuitement chez M. le percepteur, 88<sup>e</sup>, rue de l'Yser ;

4° le livret de mariage.

Un récépissé de la demande et des pièces annexes sera délivré à chaque postulant.

### ARRONDISSEMENT DE THIVENCELLES

#### La liberté de conscience aux mines

Un ingénieur recueille des lecteurs pour la « Croix »

M. l'ingénieur Chalard, de la Compagnie de Thivencelles et Fresnes-Midi, est, nous dit-on, un croyant. C'est son droit. Mais c'est aussi un parfait citoyen, et il a le droit de faire de la propagande religieuse.

Par exemple, n'appelle-t-il pas à son bureau tel ou tel ouvrier pour s'intéresser à ses lectures, au journal qu'il reçoit ?

Ne possède-t-il même pas la sollicitude jusqu'à leur rendre visite dans les corons ?

Et si le « Réveil du Nord » se trouve sur la table ?

« Oh ! on vous lit ce journal ? »

Il faut entendre comment le dernier mois siffle entre les dents de M. Chalard.

« Oui, monsieur l'ingénieur, c'est le journal qui me plaît le plus ! »

« Moi, je lis la « Croix », et je vous engage fortement à faire comme moi. Au moins, si vous prenez la « Grand'Echo ». Vous comprenez, votre devoir est de ne lire que les feuilles qui n'attaquent pas la religion... »

Ainsi conclut M. Chalard, et l'on comprend tout le prix d'un tel conseil dans la bouche d'un ingénieur.

Nous essayons de croire que ses supérieurs ignorent cette propagande spéciale et sont persuadés que M. Chalard ne s'occupe que d'ouvriers que pour le service et non pour savoir s'ils mangent de la viande